



L'Accompagnement



à la Conversion en Agriculture Biologique

Favoriser votre réussite en Agriculture Biologique

Un conseiller d'entreprise et un conseiller technique, pendant 3 ans, pour vous aider à conduire votre projet de conversion à l'Agriculture Biologique et adapter votre exploitation aux changements.

L'Accompagnement à la Conversion en Agriculture Biologique, c'est :

1 Un accompagnement personnalisé

Des visites sur votre exploitation programmées selon votre calendrier de production et les besoins.

2 Un binôme « multicompetences »

Un conseiller d'entreprise attitré qui vous accompagne pendant les 3 ans.

Un conseiller technique spécialisé dans vos productions (viticulture, arboriculture, maraîchage, PPAM, élevage ...) qui apporte son expertise.

3 Une action en partenariat

Une mobilisation des acteurs de la filière Bio autour de la réussite des conversions Agri-Bio.

Un engagement financier du Conseil Régional.

4 Un contrat sur 3 ans

Il lie la Chambre d'agriculture et vous-même en précisant les engagements de chacun, dont votre participation financière.

5 Un tarif attractif

Le dispositif étant aidé par la Région PACA, votre contribution est réduite à 516* euros HT pour 3 années de suivi.

** Tarif 2020*



Un conseiller d'entreprise et un conseiller technique à vos côtés pour ...

1. Organiser votre conversion

Identifier la nature des changements (techniques, gestion des risques, commercialisation ...).

Approfondir le projet de conversion et les moyens nécessaires.

Planifier vos actions :

- repérer les **phases-clés** (mise en culture, investissements, pics d'activité, dates repères administratives,...).

- préparer le **calendrier des interventions**.

Vous faire **connaître** le **réseau de services** mis à votre disposition par les différentes organisations mobilisées sur la filière Bio.



3. Maîtriser votre trésorerie, Préparer vos décisions

Faire face aux **dépenses** d'investissement et d'avances aux cultures.

Prévoir les besoins de trésorerie et **négoier** les financements adaptés.

Pointer périodiquement les prévisions et **réaliser les ajustements** éventuels.

Contact :

Emmanuelle Filleron, Pôle Entreprises

Tél : 04.88.60.09.79

e-mail : emmanuelle.filleron@vaucluse.chambagri.fr



2. Bénéficiaire d'un accompagnement technique

Bénéficiaire des **conseils personnalisés** sur la conduite des cultures par le conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture.

Recevoir des **conseils de saison** et être **informé** des interventions techniques sur vos productions.



4. Affiner votre stratégie commerciale, Améliorer la rentabilité

Analyser vos circuits commerciaux.

Etudier vos résultats annuels en les comparant aux prévisions et aux références disponibles.

Mettre en évidence les **pistes d'amélioration de la rentabilité**.

Préparer la campagne suivante et identifier les **conditions de l'équilibre financier** de l'exploitation.

